



RAISONS DE SANTE 365 – LAUSANNE

Unisanté – Centre universitaire de médecine générale et santé publique  
Département Promotion de la santé et préventions  
Secteur Projets & développements

## Etat de mise en œuvre des recommandations ‘Métasanté’ au quartier des Plaines-du-Loup (Lausanne)

Camille Velarde Crézé, Guillaume Dekkil, Joana Ruivo Pereira, Karin  
Zürcher, Emmanuelle Lüthi, Raphaël Bize, Jacques Cornuz, Stéphanie Pin

**unisanté**  
Centre universitaire de médecine générale  
et santé publique • Lausanne

*Unil*  
UNIL | Université de Lausanne

## Raisons de santé 365

Le Centre universitaire de médecine générale et santé publique Unisanté regroupe, depuis le 1er janvier 2019, les compétences de la Policlinique médicale universitaire, de l'Institut universitaire de médecine sociale et préventive, de l'Institut universitaire romand de santé au travail et de Promotion Santé Vaud. Il a pour missions :

- les prestations de la première ligne de soins (en particulier l'accès aux soins et l'orientation au sein du système de santé) ;
- les prestations en lien avec les populations vulnérables ou à besoins particuliers ;
- les interventions de promotion de la santé et de prévention (I et II) ;
- les expertises et recherches sur l'organisation et le financement des systèmes de santé ;
- les activités de recherche, d'évaluation et d'enseignement universitaire en médecine générale et communautaire, en santé publique et en santé au travail.

Dans le cadre de cette dernière mission, Unisanté publie les résultats de travaux de recherche scientifique financés par des fonds de soutien à la recherche et des mandats de service en lien avec la santé publique. Il établit à cet égard différents types de rapports, au nombre desquels ceux de **la collection « Raisons de santé »** qui s'adressent autant à la communauté scientifique qu'à un public averti, mais sans connaissances scientifiques fines des thèmes abordés. Les mandats de service sont réalisés pour le compte d'administrations fédérales ou cantonales, ou encore d'instances non gouvernementales (associations, fondations, etc.) œuvrant dans le domaine de la santé et/ou du social.

### Citation suggérée :

Velarde Crézé C<sup>1</sup>, Dekkil G<sup>2</sup>, Ruivo Pereira J<sup>2</sup>, Zürcher K<sup>1</sup>, Lüthi E<sup>3</sup>, Bize R<sup>4</sup>, Cornuz J<sup>3</sup>, Pin S<sup>1</sup>. Etat de mise en œuvre des recommandations 'Métrasanté' au quartier des Plaines-du-Loup (Lausanne). Lausanne, Unisanté – Centre universitaire de médecine générale et santé publique, 2025 (Raisons de santé 365).

<https://doi.org/10.16908/issn.1660-7104/365>

### Remerciements :

Les auteures et auteurs remercient le Dr Jean Simos, M. Marcos Weill et le Dr Mathieu Saubade pour leurs précieux conseils et retours sur une première version du manuscrit.

### Relecture et contrôle de l'édition :

Aurélien Baud

### Date d'édition :

Juin 2025

© 2025 Policlinique médicale universitaire, Unisanté  
ISSN 1660-7104

---

<sup>1</sup> Département Promotion de la santé et préventions, Unisanté

<sup>2</sup> Bureau de développement et projet Métamorphose, Secrétariat général de la Direction Culture et développement urbain, Ville de Lausanne

<sup>3</sup> Direction générale, Unisanté

<sup>4</sup> Département Epidémiologie et systèmes de santé, Unisanté

# Table des matières

Résumé .....	6
1 Contexte et objectifs.....	8
2 Méthodes .....	11
3 Résultats .....	12
4 Discussion .....	21
5 Références.....	23
6 Annexes .....	24

## Liste des tableaux

Tableau 1	Etat de mise en œuvre des recommandations Métasanté, selon leur niveau de preuve.	13
Tableau 2	Etat de mise en œuvre des 37 recommandations Métasanté aux PDL	13

## Liste des figures

Figure 1	Chemin piéton et cyclable	24
Figure 2	Espaces publics entre les bâtiments	24
Figure 3	Rue piétonne avec cheminements de mobilité douce	25
Figure 4	Espaces verts, zones nature et chemin piéton et cyclable	25
Figure 5	Plan des transports publics et stationnement	26
Figure 6	Future ligne de métro M3	26
Figure 7	Image de synthèse du futur arrêt Blécherette du métro M3	27
Figure 8	Connexions urbaines entre les espaces verts dans et à proximité du quartier des Plaines-du-Loup	27
Figure 9	Parcours santé du Nord-Ouest lausannois	28
Figure 10	Place de jeux du Parc du Loup (2024)	28
Figure 11	Plan de quartier des espaces publics et de ses rez actifs	29
Figure 12	Espace public au cœur du quartier (été 2024)	29
Figure 13	Rez-de-chaussée actif. Terrasse et ambiance extérieure (juin 2024)	30
Figure 14	Projet intercommunal de passerelle reliant à terme les quartiers de Maillefer, Bellevaux et Plaines-du-Loup, en cours de mise à l'enquête	30
Figure 15	Localisation du projet intercommunal de passerelle à l'extrémité Est du futur quartier des PDL	30
Figure 16	Plan de signalisation	31
Figure 17	Plan de modération du trafic : les zones bleues représentent les zones limitées à 30km/h. Le reste est à un régime de 50km/h	32
Figure 18	Espace public en coeur d'îlot (mars 2025)	33
Figure 19	Espace public naturel en coeur d'îlot (mars 2025)	33
Figure 20	Espace ouvert végétalisé (mars 2025)	33
Figure 21	Place de jeux dans une rue piétonne (juin 2024)	34
Figure 22	Plan du fitness urbain intergénérationnel	34
Figure 23	Fitness urbain intergénérationnel (mars 2025)	35
Figure 24	Plan du préau de l'école	35
Figure 25	Fontaine du cœur d'îlot de la pièce urbaine E (mars 2025)	36
Figure 26	Terrain multisport de la cour d'école (mars 2025)	36
Figure 27	Plan de la maison de quartier et place de jeux	37
Figure 28	Image de synthèse de la future maison de quartier	37

Figure 29	Plan des rez-de-chaussée et de l'usage des espaces publics	38
Figure 30	Potagers urbains (octobre 2024)	39
Figure 31	Extraits de la synthèse du 2 <sup>e</sup> Forum organisé avec les futures habitantes et habitants – avril et mai 2021	39
Figure 32	Extraits de la synthèse du 4 <sup>e</sup> Forum organisé avec les futures habitantes et habitants – 11 septembre 2022	40
Figure 33	Place de jeux du Parc du Loup (juin 2024)	40
Figure 34	Espace de jeux entre les lots (été 2024)	41
Figure 35	Plan de localisation des toiles d'ombrages pour la place de jeux du Parc du Loup	41
Figure 36	Vue aérienne du quartier (Etape 1 (PA1) ; avril 2023)	42
Figure 37	Abri vélo dans un cœur d'îlot (été 2024)	42
Figure 38	Rez-de-chaussée actif et accessible (mars 2025)	43
Figure 39	Rez-de-chaussée actif et accessible (mars 2025)	43
Figure 40	Image de synthèse montrant un escalier extérieur au cœur du quartier	44
Figure 41	Escalier extérieur au cœur du quartier (mars 2025)	44
Figure 42	Escalier extérieur au cœur du quartier (mars 2025)	45

## Résumé

Le projet Métrasanté s'inscrit dans le cadre du programme de construction et de réaménagement du tissu urbain Métamorphose lancé par la Ville de Lausanne en 2007 sur le site des Plaines-du-Loup (PDL). Ce projet visait à saisir cette opportunité urbanistique pour soutenir le développement d'un environnement favorable à l'activité physique dans une perspective de santé, via la formulation de recommandations concrètes fondées sur les données probantes et les apports d'un groupe multidisciplinaire d'expertes et d'experts.

Une décennie après la publication des 37 recommandations Métrasanté (2014), et alors que la première étape de construction du quartier des PDL arrive à son terme, ce document revient sur ces recommandations avec une première analyse pragmatique à même de fournir des informations utiles au développement futur du quartier ou d'autres projets urbanistiques similaires. Pour ce faire, nous avons

- Estimé l'état de mise en œuvre entre 2022 et 2024 de chacune des recommandations dans le quartier, au moyen d'une auto-évaluation réalisée en collaboration avec l'équipe du Bureau de Développement et projet Métamorphose (BDM) ;
- Documenté et illustré cette mise en œuvre lorsque cela était possible, ou les raisons expliquant l'absence de mise en œuvre ;
- Analysé l'état de mise en œuvre des recommandations à la lumière du niveau de preuve disponible dans la littérature scientifique.

Les recommandations considérées comme 'totalement' ou 'partiellement' mises en œuvre représentent deux tiers des recommandations (25/37, soit 68%). Les recommandations 'totalement' mises en œuvre (14/37, 38%) concernent majoritairement les espaces publics extérieurs et leurs équipements, ainsi que la connexion aux transports publics. Les recommandations 'partiellement' mises en œuvre (11/37, 30%) concernent majoritairement les emplacements des installations ; les obstacles techniques, liés à la rentabilité de l'espace ou à la faisabilité économique expliquant cette mise en œuvre partielle. En l'état, une majorité des recommandations 'totalement' mises en œuvre sont de niveau de preuve bas (i.e. avis d'expertes et experts). Les dix recommandations (27%) jugées 'non mises en œuvre' concernent principalement certaines infrastructures extérieures et l'éclairage public. La majorité d'entre elles (9/10) sont toutefois considérées comme non pertinentes, en raison principalement de l'inadéquation de l'infrastructure proposée, ou des normes et nuisances aux habitantes et habitants.

Cette analyse révèle la pertinence globale des recommandations et leur adéquation par rapport aux besoins de la Ville de Lausanne et à l'environnement qu'elles concernent.

Ces résultats comportent cependant des limites et nécessiteraient d'être étayés voire confrontés par une méthodologie d'évaluation externe, fondée sur l'établissement de critères objectifs et menée en impliquant tant des expertes et experts en urbanisme et en santé publique que les usagères et usagers du quartier – avec un calendrier pertinent en regard de l'état de construction et d'aménagement du quartier, encore en cours (2025). Par ailleurs, cette analyse soulève plusieurs questions importantes concernant le transfert de connaissances entre les domaines de l'urbanisme et de la santé. Elle met en lumière les défis liés à la traduction concrète de recommandations de santé publique dans des projets urbanistiques, en particulier lorsque ces derniers doivent composer avec des enjeux politiques, économiques et techniques. Elle souligne ainsi la nécessité de développer un cadre méthodologique structuré, permettant de formuler des recommandations plus facilement intégrables dans les processus de planification. Un tel cadre devrait tenir compte des contraintes de calendrier, des réalités de terrain (notamment en termes de faisabilité technique et financière), ainsi que de l'acceptabilité des mesures pour les différentes parties prenantes. Enfin, ce travail invite à réfléchir à la place que peuvent réellement occuper les arguments de santé publique dans des projets d'urbanisme complexes, où les objectifs sont souvent multiples, parfois divergents, et nécessitent des arbitrages entre priorités sociales, économiques, politiques et environnementales en sus des priorités de santé.

L'auto-évaluation témoigne néanmoins en tous les cas, tant en termes de processus (implication et transparence de représentantes et représentants de la Ville de Lausanne dans la démarche) que de résultats, de la volonté de la Ville de Lausanne d'intégrer la problématique du mouvement et de l'activité physique dans l'architecture urbaine dans une optique de santé dans et pour toutes les politiques.

# 1 Contexte et objectifs

Le projet Métasanté s'inscrit dans le cadre du programme de construction et de réaménagement du tissu urbain Métamorphose lancé par la Ville de Lausanne en 2007 sur le site des Plaines-du-Loup (PDL) et qui prévoit d'accueillir 8'500 habitantes et habitants d'ici 2034. Mis en œuvre dès le début du programme par la Policlinique médicale universitaire (PMU), sur mandat de la Ville de Lausanne, le projet Métasanté visait à saisir cette opportunité pour soutenir le développement d'un environnement favorable au mouvement et à la santé dans une perspective de réduction des maladies cardiovasculaires, métaboliques et psychiques liées au manque d'activité physique<sup>1</sup>. Il s'agissait notamment de formuler des recommandations concrètes, fondées sur les données probantes en matière de liens entre l'urbanisme et la santé et les apports d'un groupe d'expertes et experts dans les domaines de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire, et de la santé, pour sensibiliser les personnes et organes publics et privés engagés dans le projet Métamorphose à la prise en compte des aspects santé. En 2014, une brochure a été éditée qui proposait, en les illustrant, 37 recommandations classées selon le niveau de preuve scientifique (Encadré 1)<sup>2</sup>.

Depuis lors, la construction du quartier a été initiée et s'est poursuivie sur plusieurs années. Le présent rapport se concentre sur la première étape (PA1) du programme Métamorphose aux PDL (Encadré 2) : les premières habitantes et habitants y ont emménagé en juin 2022, et la livraison du dernier bâtiment de cette PA1 est planifiée pour début 2025.

Ce document reprend ainsi les **37 recommandations** émises par le groupe d'expertes et experts en santé publique publiées en 2014, afin de :

- Estimer l'état de mise en œuvre des recommandations dans la PA1 du quartier des PDL entre 2022 et 2024 (avec projections sur les étapes 2-4) (Encadré 2) ;
- Documenter et illustrer cette mise en œuvre des recommandations ou les raisons expliquant l'absence de mise en œuvre ;
- Analyser l'état de mise en œuvre des recommandations à la lumière du niveau de preuve disponible dans la littérature scientifique en 2014.

Il est à noter que cette analyse, initiée par Unisanté, devait principalement fournir des indications quant à la suite à donner au projet Métasanté, sachant que les démarches pour mettre en œuvre une étude longitudinale (Métasanté II) permettant d'évaluer les effets d'un environnement bâti favorable au mouvement sur les comportements et l'état de santé des habitantes et habitants emménageant dans le quartier n'avaient pas abouti.

## Encadré 1 : Explications et légendes concernant les niveaux de preuve<sup>2</sup>

Revue de littérature (scientifique et grise) narrative menée par un groupe d'expertes et d'experts.

**+++ Niveau de preuve élevé** : recommandation supportée par un ensemble de données, dont au moins 2 études longitudinales ou 5 études transversales. La solidité des données permet

de montrer qu'il y a une relation directe entre l'intervention environnementale suggérée et le comportement mesuré.

**++ Niveau de preuve intermédiaire** : recommandation supportée par un certain nombre de données émergentes. Les études existantes suggèrent que l'intervention environnementale proposée peut augmenter les niveaux d'activité physique.

**+ Avis d'experts** : recommandation sans base de preuves formelles, mais qui s'appuie sur la pratique professionnelle. L'absence de preuve ne signifie pas l'absence d'un effet potentiel sur l'activité physique. De plus, certaines stratégies peu coûteuses mais potentiellement efficaces ne doivent pas être préteritées par l'absence actuelle de preuve.

Une étude transversale se définit par une mesure d'un comportement à un moment précis, comme une photographie. L'avantage d'une telle étude est d'être relativement peu coûteuse, mais elle ne permet pas de déduire un lien de causalité entre un aménagement et le comportement observé.

Une étude longitudinale implique de suivre l'évolution des variables mesurées au cours du temps. Ce type d'étude, souvent coûteuse, suggère un lien causal entre une intervention environnementale et son effet sur le comportement.

## Encadré 2 : Projet Métamorphose aux PDL – Rappel des étapes



© Ville de Lausanne

Etape 1 (PA1) – Quartier délimité au sud par le parking du Vélodrome, et au nord par la zone du Service des automobiles et de la navigation (SAN) actuel. Le parc du Loup et sa future maison de quartier font partie du périmètre du PA1. Livraison progressive des lots entre l'été 2022 et début 2025.

Etape 2 (PA2) – Zone du parking du Vélodrome et Bois Gentil / Bois Mermet. Premiers habitantes et habitants en 2030.

Etape 3 (PA3) – Zone du stade actuel de la Pontaise.

Etape 4 (PA4) – Zone du SAN actuel.

## 2 Méthodes

Compte tenu des ressources disponibles, ainsi que de l'intérêt partagé par la Ville de Lausanne et Unisanté de disposer d'indications concrètes pour la suite du projet Métasanté, il a été décidé de conduire une auto-évaluation en collaboration avec l'équipe du Bureau de Développement et projet Métamorphose.

La possibilité de réaliser une mise à jour de la revue de littérature a été envisagée, mais écartée pour des raisons de ressources. De même, l'option d'une évaluation externe, fondée sur des critères préalablement définis et impliquant des expertes et experts en santé publique et en urbanisme n'a, pour les mêmes raisons, pas été retenue. Par ailleurs, les recommandations initiales étant formulées de manière générale, elles ne précisaient pas les modalités concrètes de mise en œuvre, rendant d'autant plus difficile une évaluation formelle.

L'auto-évaluation a donc été menée conjointement par les équipes du Bureau Métamorphose et d'Unisanté, à l'aide d'une grille d'analyse. Celle-ci permettait d'apprécier, pour chaque recommandation, son état de mise en œuvre (totale, partielle ou absente) et, le cas échéant, d'explicitier les raisons de la non-mise en œuvre ou de la mise en œuvre partielle. Des exemples concrets ou illustrations étaient également demandés pour étayer chaque évaluation.

## 3 Résultats

Le Tableau 1 présente, recommandation par recommandation, leur état de mise en œuvre, étayé par des exemples, et, cas échéant, les raisons ayant conduit l'équipe de projet à y renoncer ou à les modifier.

De manière générale, lors de l'analyse, entre 2022 et 2024, **les recommandations 'totalement' ou 'partiellement' mises en œuvre** représentent un peu plus de deux tiers des recommandations (26/37, soit 70%).

- Les recommandations 'totalement' mises en œuvre (14/37, 38%) concernent majoritairement les espaces publics extérieurs (par ex. places de jeux) et leurs équipements (par ex. sportifs) et la connexion aux transports publics.
- Les recommandations 'partiellement' mises en œuvre (12/37, 32%) concernent majoritairement les emplacements des installations (ex : ascenseurs). Les obstacles techniques, liés à la rentabilité de l'espace ou à la faisabilité économique expliquent cette mise en œuvre partielle. Plusieurs raisons sont liées au fait que la maîtrise de l'infrastructure finale est de l'ordre privé.
- Certaines des recommandations 'partiellement' mises en œuvre pourraient l'être totalement dans quelques années, suite à la mise en service des prochaines étapes (PA2-4).

En l'état, une majorité des recommandations 'totalement' mises en œuvre sont de niveau de preuve « bas » (i.e. avis d'expertes et experts) (Tableau 1).

Onze recommandations (11/37, 30%) sont jugées comme 'non mises en œuvre', quel que soit le niveau de preuve scientifique :

- Elles concernent principalement certaines infrastructures extérieures et l'éclairage public.
- Toutefois, la majorité des recommandations (8/11) peuvent être considérées comme non pertinentes. Les deux raisons évoquées sont principalement 1) l'inadéquation de l'infrastructure proposée (ex : passerelle, centre sportif) et 2) les normes et nuisances aux habitantes et habitants (ex : éclairage public). Se pose aussi la question des connexions avec le Stade de la Tuilère à ce stade des travaux (PA1).

**Tableau 1** Etat de mise en œuvre des recommandations Métasanté, selon leur niveau de preuve.

Etat de mise en œuvre (2022 – 2024)	Niveau de preuve (2014)		
	+++	++	+
Totalement	<b>2</b> (#1 ; 9)	<b>4</b> (#2 ; 16 ; 19 ; 35)	<b>8</b> (#5 ; 11 ; 12 ; 14 ; 20 ; 25 ; 26 ; 32)
Partiellement	<b>3</b> (#10 ; 28 ; 29)	<b>4</b> (#3 ; 6 ; 34 ; 37)	<b>5</b> (#15 ; 21 ; 22 ; 27 ; 31)
Non mise en œuvre, recommandation pertinente	<b>1</b> (#33)	<b>2</b> (#4 ; 36)	---
Non mise en œuvre, recommandation non pertinente	---	<b>3</b> (#17 ; 18 ; 30)	<b>5</b> (#7 ; 8 ; 13 ; 23 ; 24)

Le chiffre **en gras** indique le nombre de recommandations par état de mise en œuvre et selon le niveau de preuve. Les chiffres entre parenthèse précédés du symbole # font référence à la numérotation des recommandations correspondantes, détaillées dans le tableau 2 ci-dessous.

**Tableau 2** Etat de mise en œuvre des 37 recommandations Métasanté aux PDL

Recommandations 'Métasanté'	Niveau de preuve (2014)	Etat de mise en œuvre aux PDL ( <i>Totalement, partiellement, non mise en œuvre</i> )	Etat de mise en œuvre aux PDL : totalement ou partiellement mise en œuvre : de quelle manière ?  Si non mise en œuvre : raison(s) ?	Exemple(s) de cette mise en œuvre aux PDL
Un quartier en synergie avec la ville				
<b>1) Concevoir les rues de manière à les connecter en maintenant un maillage fin, plus favorable à la pratique des modes actifs.</b>				
	+++	Totalement	Le concept d'espaces publics prévoit des connexions fines entre les rues via des coursives de mobilité active entre les lots (cheminements piétons et cyclistes).	Figure 1 Figure 2 Figure 3 Figure 4
<b>2) Renforcer la desserte du site en transports publics et l'intermodalité avec les modes actifs.</b>				
	++	Totalement	Desserte du site en transports publics assurée par un renforcement des lignes de bus, et la future arrivée d'une ligne de métro (m3), avec une interface de mobilité qui se situera au nord du quartier, au terminus du m3. Les arrêts de métro se situeront aux extrémités nord et sud du site PA1 (i.e. étape 1 du projet Métamorphose – PDL). Le parking n'a volontairement pas de fonction d'interface.	Figure 5 Figure 6 Figure 7
<b>3) Favoriser les liaisons qui donnent accès aux espaces verts à proximité de Tuilière (Bois-Mermet, Bois du Sauvabelin, Parc de l'Hermitage)</b>				
	++	Partiellement	Ces liaisons seront effectives après la mise en fonction du quartier (étapes 1-4 selon la localisation géographique de l'accès).	Figure 8 Figure 9

**4) Maximiser le potentiel de connexions avec le contexte de l'environnement urbain autour de Tuilière en identifiant les principaux attracteurs et en anticipant les connexions futures (cimetière, projet Aligro)**

++	Non mise en œuvre	Manque de clarté dans la recommandation / problématique d'actualisation du contexte. La connexion entre le quartier des PDL dans son ensemble et la zone sportive de la Tuilière sera mise en fonction notamment à l'issue de l'étape 4 (zone du SAN actuel).	---
----	-------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----

**5) Créer des espaces publics attractifs, pour des séjours liés aux loisirs mais aussi aux activités quotidiennes, facilement accessibles pour les piétons et les cyclistes.**

+	Totalement	Le concept d'espaces publics prévoit des espaces publics extérieurs avec du mobilier urbain, des places de jeu et de la végétalisation en lien avec les activités de rez-de-chaussée (terrasses), favorisant leur fréquentation et facilement accessibles via le réseau de mobilité active du quartier. Des espaces partagés intérieurs tels que des <i>co-working spaces</i> seront gérés par des sociétés privées et n'entrent pas dans le cadre de cette recommandation.	Figure 10 Figure 11 Figure 12 Figure 13
---	------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------

Des passerelles vers la santé

**6) Favoriser la marchabilité et la mixité des usages en concevant des passerelles pouvant être empruntées aussi bien à pied qu'à vélo, par les promeneurs ou joggeurs, ainsi que les cyclistes novices ou expérimentés.**

++	Partiellement	Non pertinent : au sein du projet, la création d'une passerelle n'est pas adaptée à une vision de l'intégration des espaces routiers du site. Le réseau de mobilité active favorise déjà la marchabilité et peut être emprunté par tous les usagers de mobilité douce. En revanche, une nouvelle passerelle en bois est actuellement en cours de mise à l'enquête, pour relier à terme les quartiers de Maillefer, de Bellevaux et des Plaines-du-Loup (extrémité Est du futur quartier des PDL, au terme des étapes 2 et 3). Ce projet de passerelle ne fait pas partie du projet Métamorphose à proprement parler ; il s'agit d'une réalisation intercommunale avec la commune du Mont-sur-Lausanne.	Figure 14 Figure 15
----	---------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------

**7) Promouvoir des franchissements de routes de préférence à niveau, voire aériens, à largeur confortable. Les passages souterrains sont à utiliser en dernier recours. Prêter attention à leur esthétique, ainsi qu'au sentiment de confort et de sécurité.**

+	Non mise en œuvre	Non pertinent : les franchissements de route seront facilités en changeant le régime de circulation de la route des PDL (30km/h). Il s'agit ici d'agir plutôt en limitant le trafic routier (apaiser l'espace public) qu'en créant des moyens de contournement pour les utilisateurs non-motorisés.	Figure 16 Figure 17
---	-------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------

**8) Relier ces passerelles avec le reste du réseau, en prêtant attention à leur visibilité de jour comme de nuit.**

+	Non mise en œuvre	Non pertinent : la création d'une passerelle n'est pas adaptée à une vision de l'intégration des espaces routiers du site. Le réseau de mobilité active favorise déjà la marchabilité et peut être emprunté par tous les usagers de mobilité douce.	---
---	-------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----

## Des espaces ouverts pour la mixité

**9) Concevoir les espaces ouverts comme faisant partie intégrante de tout projet à grande échelle, en les situant à proximité des immeubles.**

+++	Totalemment	Le concept des espaces publics prévoit que les espaces ouverts soient liés aux immeubles et leurs rez-de-chaussée actifs (activités commerciales, services) via des terrasses accessibles. La planification directrice repose sur une articulation entre les espaces extérieurs et les espaces bâtis.	Figure 18
			Figure 19
			Figure 20

**10) Prévoir des installations sportives, ainsi que des chemins pour marcher et courir, sans oublier des fontaines à eau potable, aussi bien à l'intérieur du site qu'à proximité des bureaux et commerces.**

+++	Partiellement	Installations sportives prévues : fitness urbain intergénérationnel, fitness adapté pour les personnes à mobilité réduite, terrain de sport de l'école accessible au public. Le Parc du Loup pourra également accueillir différentes activités sportives de plein air. Deux fontaines sont également prévues dans deux cœurs d'îlot.	Figure 21
			Figure 22
			Figure 23
			Figure 24
			Figure 25
			Figure 26

**11) Encourager le développement de nouvelles activités de loisirs au sein du site, ainsi que des activités en salle.**

+	Totalemment	Zones d'usages divers prévues en extérieur : potagers, places de jeux, mobilier ludique, espaces libres et de détente, terrasses, zones nature.	Figure 11
			Figure 21
			Figure 22
		Espaces intérieurs publics : une Maison de quartier et diverses salles polyvalentes et communautaires prévues dans certains lots pouvant accueillir plusieurs types d'activités.	Figure 23
			Figure 26
			Figure 27
		Espaces additionnels gérés par la Ville de Lausanne ou par des privés : la salle de gym de l'école (disponible à la location les soirs de semaine et le week-end), un fitness. Par ailleurs, le Lausanne-Sport Tennis se situe à proximité de l'étape 1 des PDL.	Figure 28
			Figure 29

**12) Adapter les équipements pour différents âges : les enfants, leurs parents et les aînés.**

+	Totalemment	Équipements prévus adaptés à différents âges : fitness urbain intergénérationnel, places de jeu pour enfants à proximité des espaces de détente et des terrasses pour leurs parents. Les places de jeux seront également adaptées selon l'âge des enfants (tout petits, enfants, ados).	Figure 10
			Figure 22
			Figure 23
			Figure 26

**13) Tenir compte dans le plan lumière de la pratique d'une activité physique dans la soirée et la nuit.**

		Non pertinent : Les places de jeux et terrains de sports ne seront pas éclairés pour éviter les nuisances nocturnes. Le projet d'éclairage consiste à éclairer les itinéraires piétons et cyclables entre les rues.	
+	Non mis en œuvre	En outre, selon la norme SN EN 13201, des horaires d'abaissements des luminaires sont mis en place tant pour des raisons d'économies d'énergies que d'adaptation aux besoins des habitants et aux temps de la nuit. Les calculs d'éclairages ont prévu un pré-réglage des luminaires avec des abaissements par palier en fonction des horaires d'allumage (22h30 / 00h30 / 5h30 / extinction de l'éclairage public), cela sur l'ensemble de l'étape 1.	---
<b>14) Favoriser la mixité d'usages ainsi qu'une ambiance propice au mouvement.</b>			
		Mixité des affectations des espaces extérieurs : potagers, places de jeux, mobilier ludique, espaces libres et de détente, terrasses, zones nature, zones de sport.	Figure 4
+	Totalement	Les bâtiments du quartier ont également de multiples affectations, notamment au niveau des rez-de-chaussée actifs, étant donné qu'un même bâtiment peut contenir des services ou des commerces, des bureaux et/ou des salles polyvalentes ou communautaires, en sus des logements.	Figure 19 Figure 29 Figure 30
<b>15) Concevoir les espaces verts et les installations de loisirs en complémentarité avec les préférences culturelles de la population.</b>			
+	Partiellement	Les préférences (pas forcément culturelles) de la population ont été relevées au moyen de démarches participatives (ateliers, forums etc.) et mises en œuvre quand cela était possible. A titre d'exemples : création de potagers urbains, élaboration de la place de jeu du Parc du loup en intégrant les souhaits des enfants.	Figure 31 Figure 32
Des jeux de proximité pour des enfants actifs			
<b>16) Préserver ou créer des places de jeux dans un environnement le plus naturel possible.</b>			
++	Totalement	Les places de jeux sont prévues dans les rues-jardins ou dans les ilots végétalisés (cf. également recommandation n°20).	Figure 10 Figure 11 Figure 21 Figure 27 Figure 29 Figure 33 Figure 34
<b>17) Inclure un marquage au sol pour indiquer les zones dédiées aux enfants et utiliser un code de couleurs pour différencier les types d'activités proposées.</b>			

++	Non mis en œuvre	Non pertinent : vision d'intégration des enfants dans l'espace public, et en contradiction avec la recommandation de mixité des usages ; il s'agit donc d'une volonté stratégique de ne pas créer de limites. Ce d'autant plus que le sol en pavés donne un caractère piéton au quartier et qu'il ne se prête pas au marquage au sol par peinture.	---
----	------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----

**18) Eclairer les trottoirs et les places de jeux de manière à étendre les possibilités d'activité le soir.**

++	Non mis en œuvre	Non pertinent : les places de jeux et terrains de sports ne seront pas éclairés pour éviter les nuisances nocturnes. Le projet d'éclairage consiste à éclairer les itinéraires piétons et cyclables entre les rues. En outre, selon la norme SN EN 13201, des horaires d'abaissements des luminaires sont mis en place tant pour des raisons d'économies d'énergies que d'adaptation aux besoins des habitants et aux temps de la nuit. Les calculs d'éclairages ont prévu un pré réglage des luminaires avec des abaissements par pallier en fonction des horaires d'allumage (22h30 / 00h30 / 5h30 / extinction de l'éclairage public), cela sur l'ensemble de l'étape 1.	---
----	------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----

**19) Fournir des installations sportives au sein des écoles et favoriser leur utilisation en dehors des heures de cours, en mettant par exemple des gardiens à disposition.**

++	Totalement	Une double salle de gymnastique est prévue dans l'école, et sera utilisable pour des activités sportives extra-scolaires. En extérieur, il est également prévu que le préau et le terrain de sport soient utilisables en dehors des heures de cours de manière libre.	Figure 24
----	------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------

**20) Faciliter l'utilisation des places de jeux quelles que soient la saison et les conditions météorologiques, par exemple au moyen de canopées (structure créant un abri et protégeant du soleil).**

+	Totalement	Les places de jeux sont prévues dans les zones arborées et donc protégées du soleil la plupart du temps. Des toiles d'ombrages complètent les zones peu arborées.	Figure 21 Figure 35
---	------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------

Des installations sportives ouvertes sur la ville

**21) Concevoir le stade et les installations adjacentes de manière à favoriser leur « appropriation » par la population.**

+	Partiellement	Non pertinent : le Stade de la Tuilière n'est pas directement intégré à la partie 'quartier des PDL' du projet.	---
---	---------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----

**22) Ouvrir le stade sur la ville et ses habitants.**

+	Partiellement	Le Stade de la Tuilière est relié au centre-ville par les transports publics (lignes de bus, et future station terminus du m3).	Figure 5 Figure 6
---	---------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------

**23) Faciliter l'appropriation du bâtiment pour les activités de loisirs, en dehors des grands événements (matches, etc...).**

	+	Non mis en œuvre	Non pertinent : le Stade de la Tuilière n'est pas directement intégré à la partie 'quartier des PDL' du projet. Ce stade n'accueille que les activités liées au football. Il n'y a pas de centre sportif prévu dans le quartier des PDL.	---
<b>24) Etendre les heures d'ouvertures de manière à encourager l'activité aux heures tardives et pendant les jours fériés, à l'instar du centre sportif UNIL-EPFL de Dorigny.</b>				
	+	Non mis en œuvre	Non pertinent : le Stade de la Tuilière n'est pas directement intégré à la partie 'quartier des PDL' du projet. Ce stade n'accueille que les activités liées au football.	---
<b>25) Promouvoir une mixité d'usages et des activités variées dans le quartier et dans le Stade de la Tuilière.</b>				
	+	Totalement	Quartier : redondance avec la recommandation n° 14 (Mixité des affectations des espaces extérieurs : potagers, places de jeux, mobilier ludique, espaces libres et de détente, terrasses, zones nature, zones de sport). Stade : non pertinent ; le Stade de la Tuilière n'est pas directement intégré à la partie 'quartier des PDL' du projet. Ce stade n'accueille que les activités liées au football.	---
<b>26) Concevoir les installations sportives de manière à mettre le « mouvement en vitrine », ce qui peut inciter les passants à s'adonner à l'activité physique.</b>				
	+	Totalement	Les installations sportives du quartier se situent dans les lieux de passage et à la vue de tous. Les installations et activités intérieures seront visibles par des vitrages.	Figure 22 Figure 23 Figure 24 Figure 26 Figure 27 Figure 28
<b>27) Donner aux bâtiments un aspect iconique, afin de leur donner une fonction de repère dans la ville.</b>				
	+	Partiellement	Identité caractéristique des PDL : l'objectif urbanistique n'est pas de créer une icône, car le quartier est une icône à lui seul.	Figure 36
<b>Mise en vitrine du mouvement</b>				
<b>28) Inclure espaces dédiés à l'activité physique dans les bureaux, les commerces et les logements. De plus, l'exercice est plus motivant s'il est pratiqué dans un lieu qui offre une vue sur la nature ou les activités humaines.</b>				
	+++	Partiellement	Dans certains îlots du PA1, des fitness (l'un privé accessible sur abonnement, deux autres destinés aux habitantes et habitants) sont installés dans les rez-de-chaussée des bâtiments par ailleurs dédiés aux logements et commerces. Les joggeuses et joggeurs ont facilement accès à des itinéraires de course à pied. La proximité des tennis (repositionnés lors de l'étape 2), qui ont « pignon sur rue », est un atout.	---
<b>29) Mettre à disposition des vestiaires, équipés de casiers, douches et locaux pour vélos, afin d'encourager l'activité physique au quotidien, en venant au travail ou à la pause de midi.</b>				

+++	Partiellement	En extérieur, 3000 places pour vélos seront disponibles à terme pour le PA1, dont 155 places minimum dans les cœurs d'îlots. Par ailleurs, des locaux pour les vélos sont présents sur tout le site et parmi tous les lots (rez-de-chaussée des bâtiments). En revanche, les vestiaires, douches et casiers sont rares voire inexistantes. Les freins à la mise en service de telles infrastructures intérieures sont d'ordre financier (rentabilité de l'espace géré par des sociétés privées) et relatif à l'entretien et aux ressources y relatives.	Figure 37
-----	---------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------

**30) Offrir des vues intéressantes pour les personnes qui se déplacent le long des couloirs ou des escaliers.**

++	Non mis en œuvre	Non pertinent : les vues intéressantes ont été favorisées dans les appartements plutôt que dans les couloirs/escaliers. Hors bureaux, les couloirs et escaliers de bâtiments sont considérés uniquement comme passage rapide.	---
----	------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----

**31) Instaurer les zones les plus fréquentées de l'immeuble (cafétéria, salles de réunion, toilettes) de manière stratégique afin d'encourager les petits et grands trajets à pied, ainsi que les rencontres informelles, qui sont un facteur de productivité.**

+	Partiellement	Uniquement pertinent pour des immeubles de bureaux (étape 1 : ne concerne que Swiss Life SA, dans la pièce urbaine A), gérés par des sociétés privées. Hors bureaux, les zones les plus fréquentées sont situées dans les rez-de-chaussée, et donc peu de mobilité verticale nécessaire/à envisager.	---
---	---------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----

**32) Prévoir de nombreuses portes d'entrées et créer un effet de transparence entre l'intérieur et l'extérieur afin de faciliter l'accès des piétons.**

+	Totalement	Les rez-de-chaussée communiquent tous avec l'extérieur par plusieurs entrées et par du vitrage.	Figure 38 Figure 39
---	------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------

Des escaliers pour être actif au quotidien

**33) Signaler la présence d'escaliers au moyen de messages encourageants. Une signalétique adéquate permet d'augmenter l'utilisation d'environ 50%.**

+++	Non mis en œuvre	Non pertinent : les escaliers intérieurs dépendent du domaine privé (investisseurs des différents lots). Le seul escalier important prévu se situe dans le lot des Retraites Populaires (future Migros).	---
-----	------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----

**34) Concevoir les escaliers comme le principal moyen de transport vertical à l'intérieur des bâtiments.**

++	Partiellement	De manière générale, les escaliers ont une bonne visibilité, mais sont toujours situés à côté des ascenseurs. Il s'agit là d'une question technique, et de rentabilité (surfaces coûteuses non locatives).	---
----	---------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----

**35) Construire des escaliers d'une largeur suffisante, qui permettent des trajets dans les deux directions.**

++	Totalement	Pour la majorité des escaliers intérieurs, la largeur minimale est de 1.20m.	---
----	------------	------------------------------------------------------------------------------	-----

**36) Prêter attention à la visibilité des escaliers ainsi qu'à leur esthétique, de manière à créer un environnement qui invite au mouvement**

++	Partiellement	Le seul escalier important prévu se situe dans le lot des Retraites Populaires (future Migros). À l'intérieur des bâtiments → voir recommandation 34	Figure 40 Figure 41 Figure 42
----	---------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------

**37) Placer les escaliers dans les principaux points de passage, à proximité des entrées, et de manière prépondérante par rapport aux ascenseurs et escalators.**

++	Partiellement	Voir recommandation 34.	---
----	---------------	-------------------------	-----

---

## 4 Discussion

L'auto-évaluation des 37 recommandations établies par le groupe d'expertes et experts Métasanté en 2014 fournit des premières indications quant à leur état de mise en œuvre dans le quartier des PDL entre 2022 et 2024, au moment de l'emménagement des premières habitantes et habitants. Selon cette analyse, les deux-tiers des recommandations visant à promouvoir l'activité physique ont été mises en œuvre, totalement ou partiellement, en particulier celles portant sur les espaces publics extérieurs et la connexion aux transports publics.

Les résultats de cette analyse convergent avec ceux d'un travail de recherche en médecine et immersion communautaire réalisé en 2024 par des étudiantes et étudiants de 3<sup>e</sup> année de médecine<sup>3</sup>. Sur la base d'une analyse documentaire et d'une série d'entretiens avec les responsables de projet, des expertes et experts en santé publique, des représentantes et représentants d'associations d'habitantes et d'habitants, ce travail met en avant plusieurs éléments positifs du quartier : quartier 100% piéton, connectivité des rues, présence d'espaces verts et places de jeux, accès aux transports publics, parking à vélos, et installation de fitness urbain. Ces éléments doivent toutefois être replacés dans le contexte évolutif du quartier, encore en cours de construction et d'aménagement. La réalisation des derniers espaces publics est prévue, pour la première étape du quartier (PA1), pour l'été 2025, tandis que l'ouverture de la maison de quartier interviendra en fin d'année.

Cette analyse révèle également la pertinence globale des recommandations et leur adéquation par rapport aux besoins de la Ville de Lausanne et à l'environnement qu'elles concernent. Les propositions qui n'ont pas été mises en œuvre visaient principalement certaines infrastructures extérieures et l'éclairage public, et les raisons invoquées portent principalement sur le décalage entre les recommandations et le contexte urbain ou sur des contradictions entre la recommandation et le cadre réglementaire ou les priorités de la Ville (mouvement vs nuisances sonores).

Ce résultat positif mérite toutefois d'être interprété avec nuance. Il gagnerait à être approfondi à l'aide d'une évaluation plus rigoureuse, externe, fondée sur des critères objectifs et impliquant à la fois des expertes et experts en urbanisme et en santé publique ainsi que les usagères et usagers du quartier (habitantes et habitants, commerçantes et commerçants, entreprises). La méthode d'auto-évaluation, bien que pragmatique et utile dans le contexte, présente en effet certaines limites. En dépit de ses limites, l'auto-évaluation témoigne toutefois, tant en termes de processus (implication et transparence de représentantes et représentants de la Ville de Lausanne dans la démarche) que de résultats, de la volonté de la Ville de Lausanne d'intégrer la thématique du mouvement dans l'architecture urbaine et ses politiques d'aménagement, en s'appuyant sur des recommandations fondées sur les données probantes.

Ce premier travail ouvre plusieurs axes de réflexion importants :

- Sur la méthodologie d'évaluation : quelle méthodologie développer pour réaliser une évaluation plus robuste, objective et plus systématique de ce type de démarche de transfert de connaissances ou de plaidoyer<sup>4</sup> ? Sur quels critères s'appuyer pour juger

qu'une recommandation est réellement mise en œuvre ou pas ? Avec quels outils ou quelles approches mesure-t-on le succès d'une démarche de transfert de connaissance, à la fois en termes de résultats finaux (modification de l'environnement sur lequel porte le plaidoyer) qu'en termes de résultats intermédiaires (modification des connaissances, perceptions et attitudes des parties prenantes à l'égard de la thématique par exemple) ?

- Sur le processus de transfert de connaissances : le travail réalisé interroge le processus et le contenu du transfert de connaissances, ainsi que la prise en compte, lors de cette démarche, du contexte politique et financier qui pourrait entraver ou faciliter la mise en œuvre des recommandations<sup>4-7</sup>. Formulées de manière trop générale, sans spécifier les outils qui peuvent être mobilisés et les personnes qui peuvent effectivement s'en saisir, ces recommandations peuvent être difficilement applicables dans un projet d'aménagement urbain. Dès lors, comment formuler des recommandations de santé publique à la fois fondées sur les données probantes et adaptées aux réalités de terrain, en tenant compte des contraintes de faisabilité et d'acceptabilité des différentes parties en présence ? À quel moment du processus urbanistique, et auprès de quels interlocutrices et interlocuteurs, ces recommandations doivent-elles être transmises pour être prises en compte et avoir un réel impact ? Comment passer de politiques publiques fondées sur les preuves (*evidence-based policy*) à des preuves fondées sur les politiques (*policy-based evidence*)<sup>8</sup> ?
- Sur la place des arguments de santé publique dans l'urbanisme : dans un projet aussi complexe, les priorités de santé peuvent entrer en tension avec d'autres enjeux. Elles peuvent se heurter aux choix et priorités des autorités politiques, des investisseuses et investisseurs et des autres personnes impliquées, directement ou indirectement par le plaidoyer, aux contraintes financières ou réglementaires, aux autres politiques en présence (par ex. bruit, infrastructures routières, infrastructures sportives). Toutefois, les données scientifiques en santé publique peuvent aussi éclairer les décisions urbanistiques, en particulier là où les liens entre environnement bâti et santé restent mal connus ou peu intégrés. De quelle manière favoriser ce dialogue entre urbanisme et santé, et plus largement entre politiques publiques et santé ? Comment favoriser la prise en compte de la « santé dans toutes les politiques » ? Comment intégrer une perspective de co-bénéfices dans l'élaboration des politiques publiques (Santé pour toutes les politiques)<sup>9</sup> ?

## 5 Références

- 1 Bize R, Auer R, Cornuz J. Métasanté: promouvoir l'activité physique et la santé au sein du programme urbanistique lausannois Métamorphose. Urbia Les cahiers du développement urbain durable. 2015:57-69.
- 2 Bize R, Auer R, Cornuz J, Lavadinho S. « Recommandations Métasanté. Lausanne: Policlinique Médicale Universitaire, Institut Universitaire de Médecine Sociale et Préventive, Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne; 2014. [version draft]. » Available from: [https://ecoquartier.ch/wp-content/uploads/2016/06/2014Brochure\\_Metasante\\_modifs\\_acceptees1.pdf](https://ecoquartier.ch/wp-content/uploads/2016/06/2014Brochure_Metasante_modifs_acceptees1.pdf)
- 3 Aubord O, Berthaud M, Kruse A, Mindren G, Perruchoud M. L'urbanisme en mouvement ! La promotion de l'activité physique par le biais de l'aménagement urbain, quels sont les obstacles et les facteurs favorisants : l'exemple de l'écoquartier des Plaines-du-Loup. Lausanne: Congrès de l'Immersion Communautaire (IMCO); 2024 July 3-4. Available from: <https://www.unisante.ch/sites/default/files/upload/imco/IMCO2024-Gr42-Abstract-Poster.pdf>
- 4 Velarde Crézé C, Baudat M, Berthet A, Bochud M, Bodenmann P, Clair C, et al. Le plaidoyer en santé : raisons d'être, fondements et définition. 2024 [Unpublished Manuscript].
- 5 Cambon L, Alla F. Recherche interventionnelle en santé publique, transfert de connaissances et collaboration entre acteurs, décideurs et chercheurs. *Quest Santé Publique*. 2014;12:1-4.
- 6 Martin-Fernandez J, Aromatario O, Prigent O, Porcherie M, Ridde V, Cambon L. Evaluation of a knowledge translation strategy to improve policymaking and practices in health promotion and disease prevention setting in French regions: TC-REG, a realist study. *BMJ Open*. 2021;11(9):e045936.
- 7 Negev M, Zea-Reyes L, Caputo L, Weinmayr G, Potter C, de Nazelle A. Barriers and Enablers for Integrating Public Health Cobenefits in Urban Climate Policy. *Annual Review of Public Health*. 2022;43(Volume 43, 2022):255-70.
- 8 Marmot MG. Evidence based policy or policy based evidence? *BMJ*. 2004;328(7445):906-7.
- 9 Greer SL, Falkenbach M, Siciliani L, McKee M, Wismar M, Vissapragada P, et al. Making Health for All Policies: Harnessing the co-benefits of health. Copenhagen: World Health Organization, 2023. (Policy Brief 50). Available from: <https://iris.who.int/bitstream/handle/10665/366119/Policy-brief-50-1997-8073-eng.pdf?sequence=1>

## 6 Annexes

### 6.1 Annexe 1 : Illustrations relatives à la mise en œuvre des recommandations Métasanté

Figure 1 Chemin piéton et cyclable



©Etienne Malapert

Figure 2 Espaces publics entre les bâtiments



©Etienne Malapert

**Figure 3** Rue piétonne avec cheminements de mobilité douce



©Mathilde Imesch

**Figure 4** Espaces verts, zones nature et chemin piéton et cyclable



©Mathilde Imesch

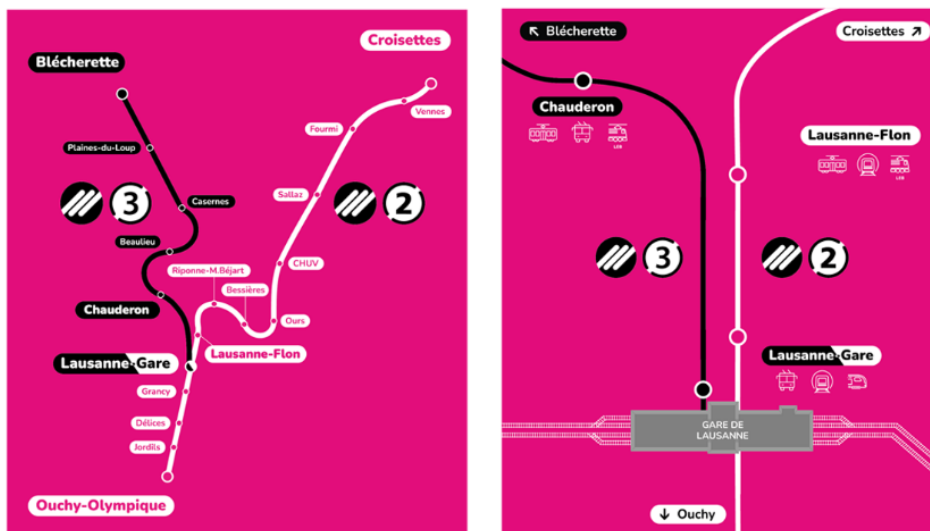
Figure 5 Plan des transports publics et stationnement



©Guide du quartier « Ici nos vies se ressemblent », Ville de Lausanne

Figure 6 Future ligne de métro M3

### Actu | Adaptation du m3 pour un meilleur accès au centre-ville de Lausanne



Le m3 reliera directement la gare et Chauderon, sans arrêt au Flon

©www.vd.ch

**Figure 7** Image de synthèse du futur arrêt Blécherette du métro M3



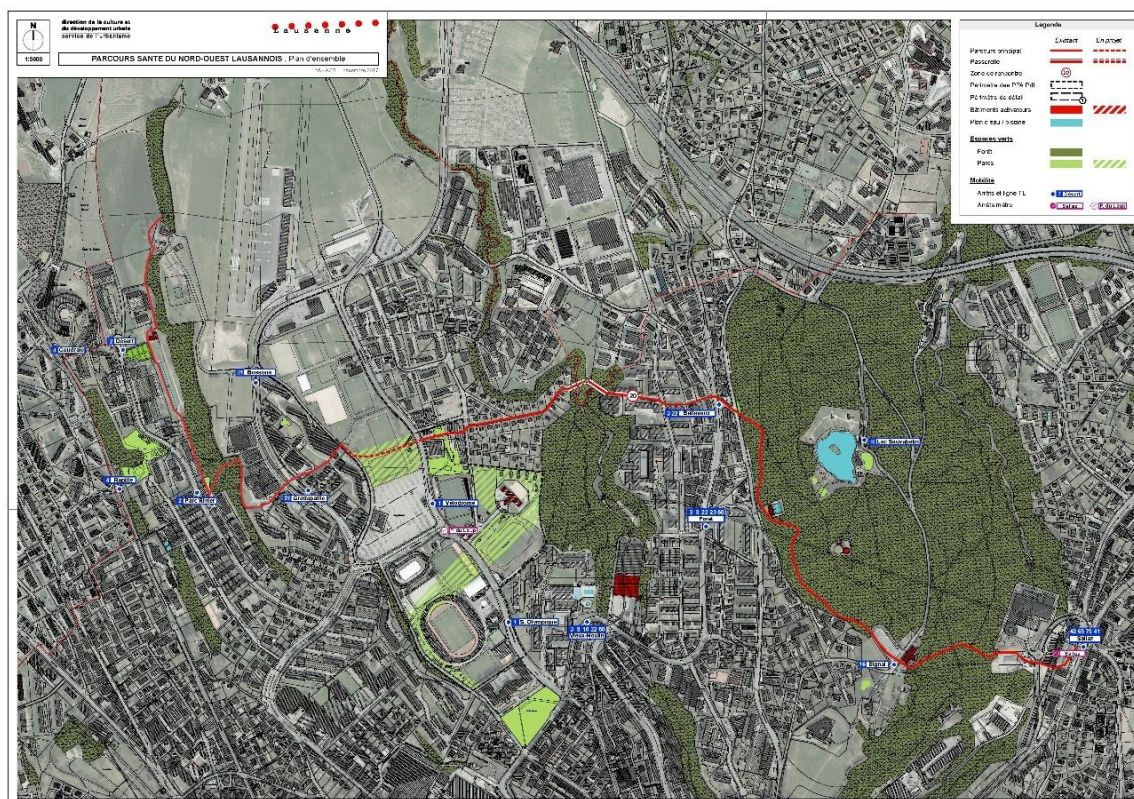
©La-clique&co

**Figure 8** Connexions urbaines entre les espaces verts dans et à proximité du quartier des Plaines-du-Loup



©Bureau Maxime Monnier

**Figure 9** Parcours santé du Nord-Ouest lausannois



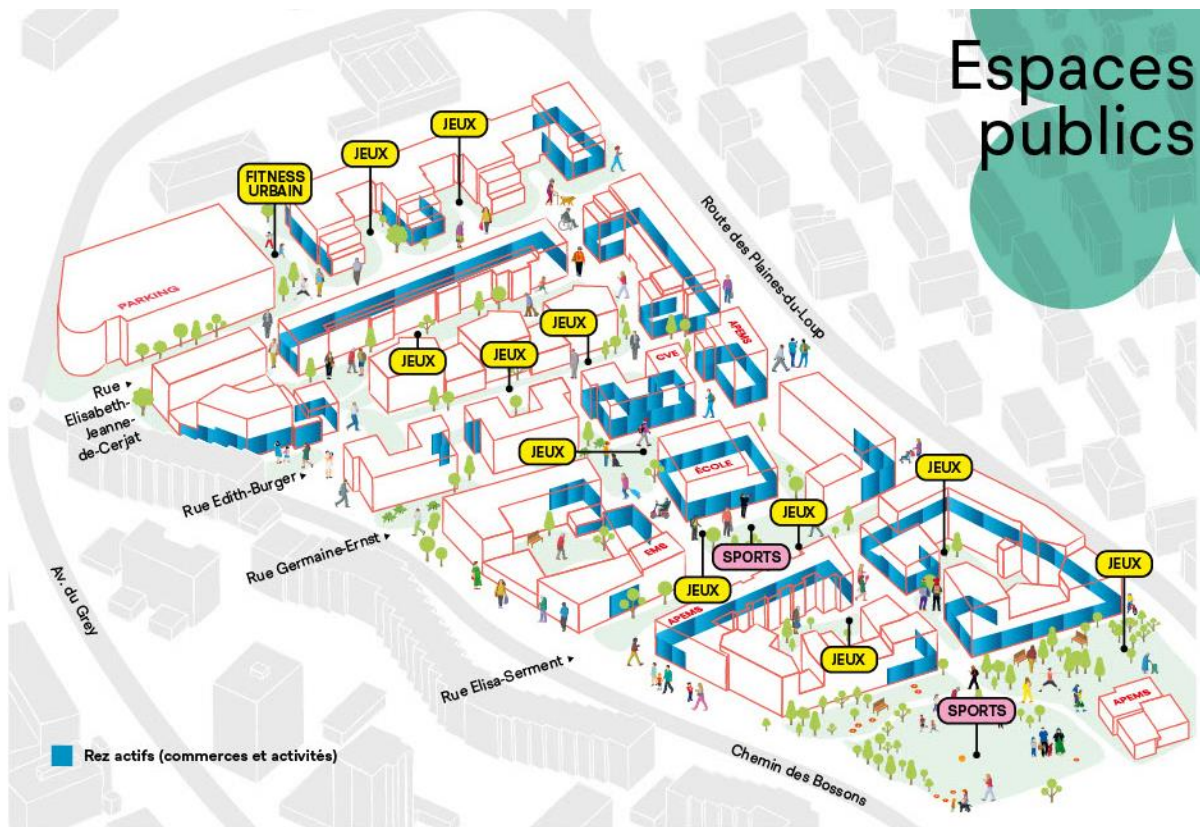
©Direction de la culture et du développement urbain, service de l'urbanisme de la Ville de Lausanne

**Figure 10** Place de jeux du Parc du Loup (2024)



©Etienne Malapert

Figure 11 Plan de quartier des espaces publics et de ses rez actifs



©Guide du quartier « Ici nos vies se rassemblent », Ville de Lausanne

Figure 12 Espace public au cœur du quartier (été 2024)



©Etienne Malapert

**Figure 13** Rez-de-chaussée actif. Terrasse et ambiance extérieure (juin 2024)



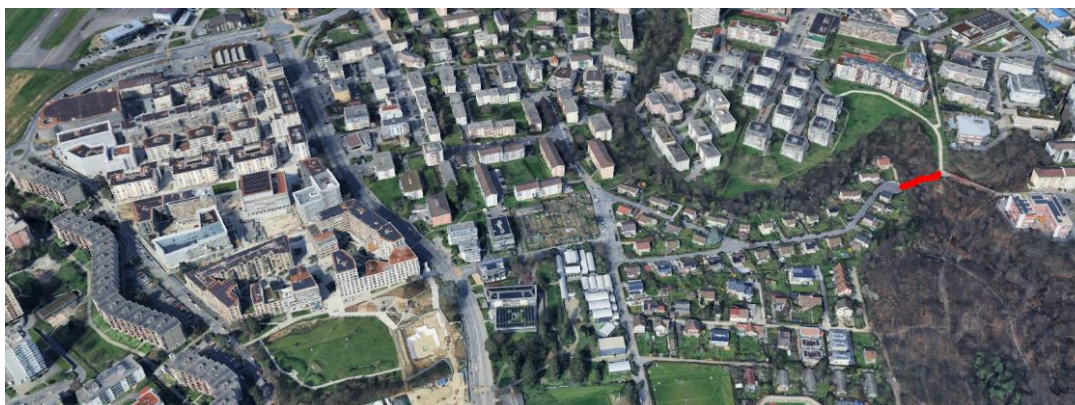
©Mathilde Imesch

**Figure 14** Projet intercommunal de passerelle reliant à terme les quartiers de Maillefer, Bellevaux et Plaines-du-Loup, en cours de mise à l'enquête



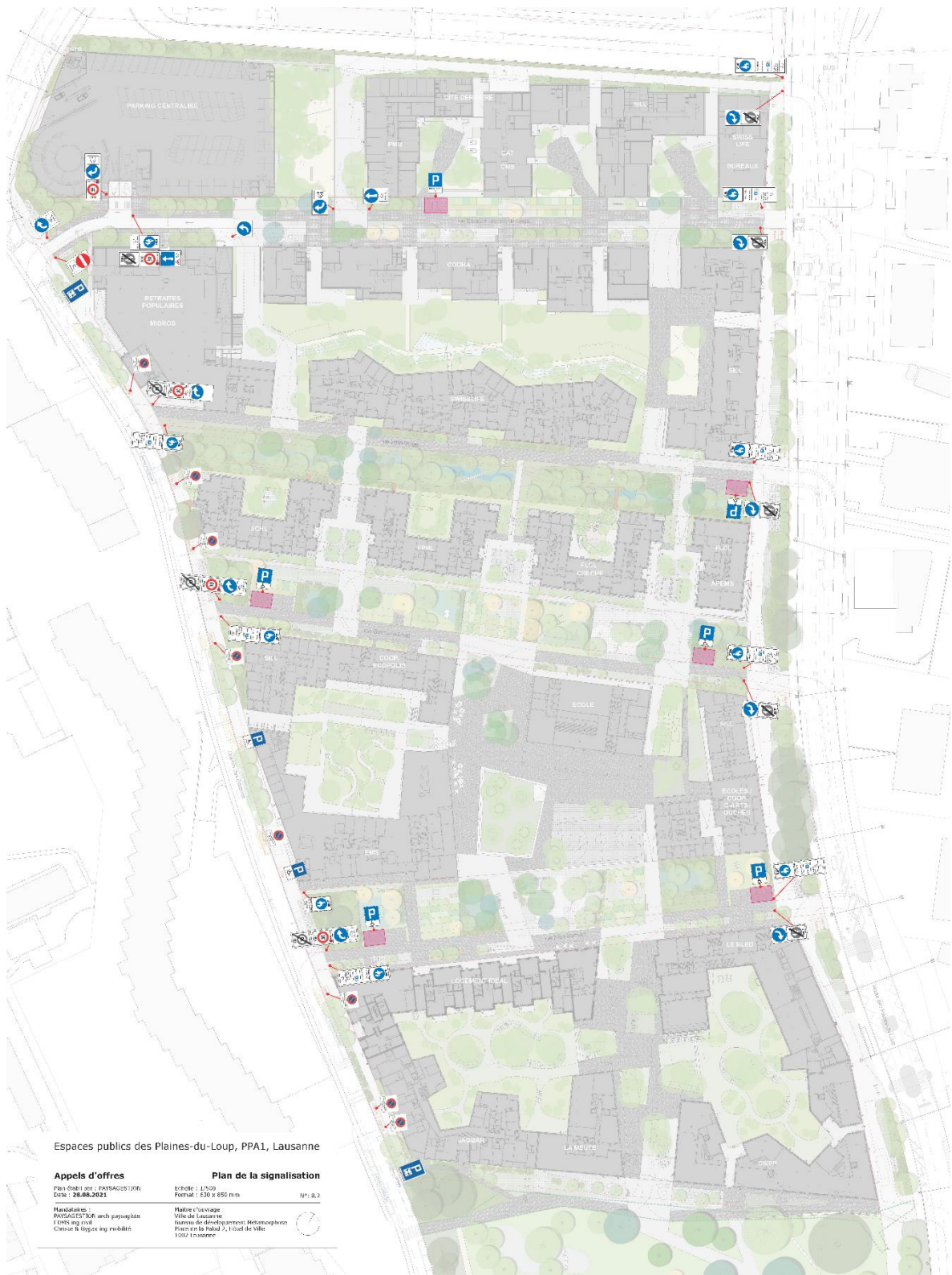
©Ville de Lausanne

**Figure 15** Localisation du projet intercommunal de passerelle à l'extrémité Est du futur quartier des PDL



©Ville de Lausanne

Figure 16: Plan de signalisation



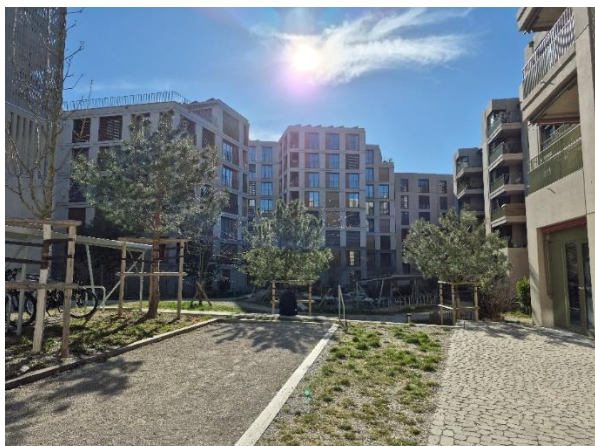
©PAYSAGESTION SA

**Figure 17** Plan de modération du trafic : les zones bleues représentent les zones limitées à 30km/h. Le reste est à un régime de 50km/h



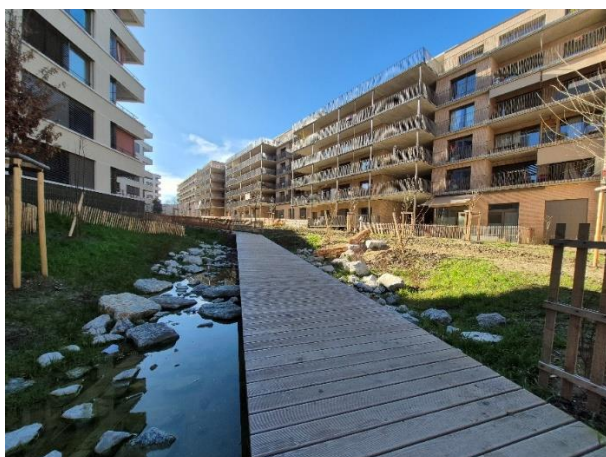
©Ville de Lausanne - Service du cadastre/Etat de Vaud/swisstopo/Openstreetmap

**Figure 18** Espace public en cœur d'îlot (mars 2025)



©Joana Ruivo Pereira

**Figure 19** Espace public naturel en cœur d'îlot (mars 2025)



©Joana Ruivo Pereira

**Figure 20** Espace ouvert végétalisé (mars 2025)



©Joana Ruivo Pereira

Figure 21 Place de jeux dans une rue piétonne (juin 2024)



©Mathilde Imesch

Figure 22 Plan du fitness urbain intergénérationnel



©Bureau de paysage Jean-Jacques Borgeaud

**Figure 23 Fitness urbain intergénérationnel (mars 2025)**



©Joana Ruivo Pereira

**Figure 24 Plan du préau de l'école**



©HÜSLER & ASSOCIÉS SA

**Figure 25** Fontaine du cœur d'îlot de la pièce urbaine E (mars 2025)



©Joana Ruivo Pereira

**Figure 26** Terrain multisport de la cour d'école (mars 2025)



©Joana Ruivo Pereira

**Figure 27** Plan de la maison de quartier et place de jeux



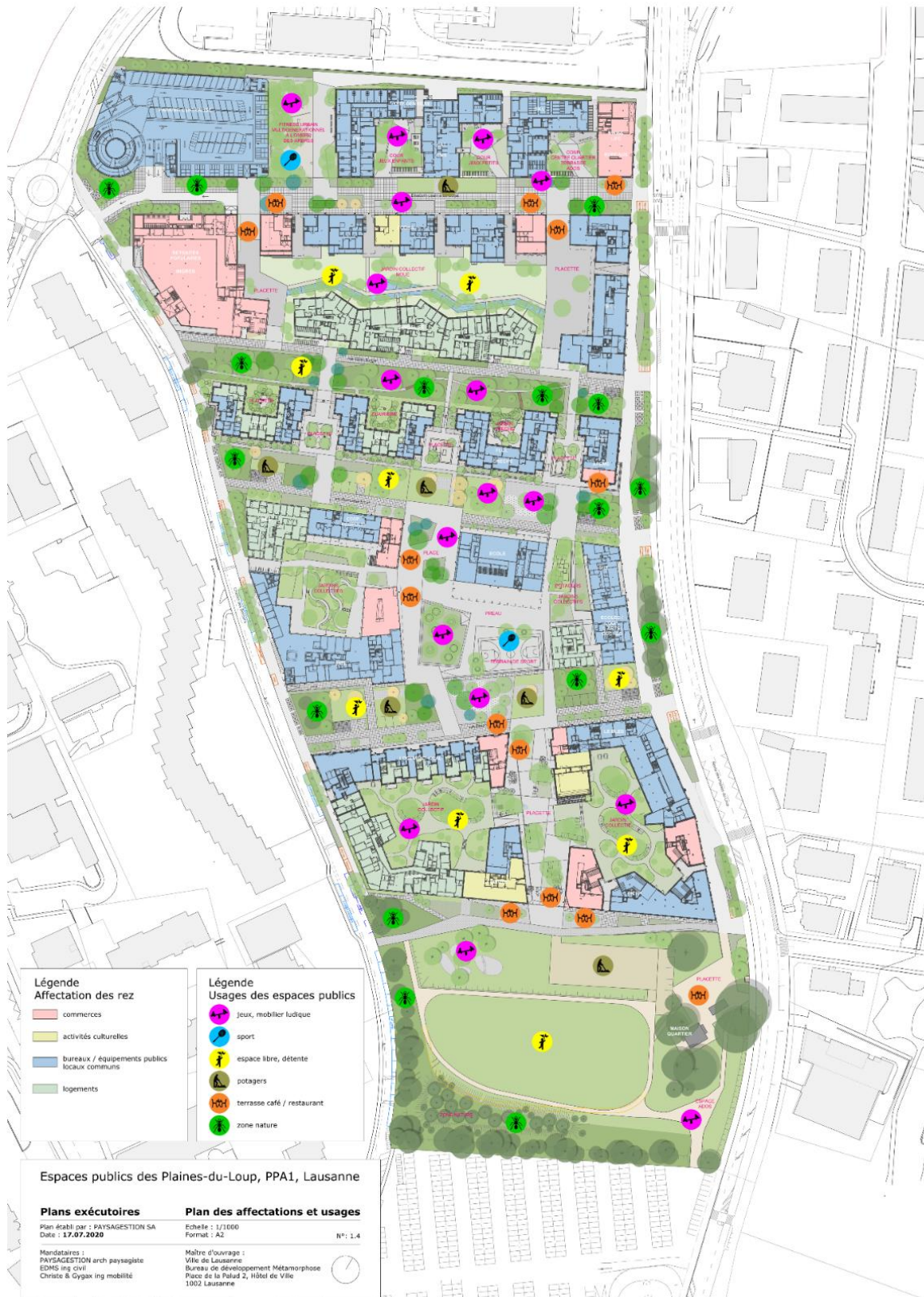
©Joud Vergély Beaudoin Architectes

**Figure 28** Image de synthèse de la future maison de quartier



©Joud Vergély Beaudoin Architectes

Figure 29 Plan des rez-de-chaussée et de l'usage des espaces publics



©PAYSAGESTION SA

Figure 30 Potagers urbains (octobre 2024)



©Joana Ruivo Pereira

Figure 31 Extraits de la synthèse du 2<sup>e</sup> Forum organisé avec les futures habitantes et habitants – avril et mai 2021

**FORUMS**  
MÉTAMORPHOSE

MÉTAMORPHOSE Ville de Lausanne

**Forum 2**  
avril - mai 2021



Après un lancement réussi en septembre 2020, le deuxième forum s'est focalisé sur les espaces publics du futur écoquartier. Il a permis à plus de 100 enfants, adolescents et adultes de s'exprimer, en ligne et en présentiel.

**4 thématiques au programme**

Les futur-e-s habitant-e-s du quartier ainsi que les riverain-e-s étaient consulté-e-s en particulier sur leurs attentes, besoins et envies concernant :

- les espaces de jeux ;
- le parc du Loup ;
- les potagers et la biodiversité ;
- les activités des rac-de-chausée.

**Des contributions en présence et en ligne**

Afin de permettre au plus grand nombre de participer malgré les contraintes sanitaires, ce deuxième forum s'est déroulé sous plusieurs formes et à plusieurs moments :

- Des ateliers de travail en présentiel se sont tenus simultanément à la Maison du projet, le Cabane des Bossons, aux Bossons 25, à la SCHL et en ligne le samedi 8 mai (de 13h à 18h). Ils ont rassemblé près de 50 adultes et enfants ;
- 1 questionnaire en ligne et un espace de propositions étaient ouverts sur la plateforme Lausanne participe du 5 au 27 mai ;
- 4 ateliers enfants conduits par la Délégation à l'enfance en collaboration avec les Conseils de enfants ont récolté les idées de 32 enfants sur les espaces publics du futur quartier, et notamment les places de jeux (24 mars, 14 et 28 avril et 8 mai) ;
- 3 accueils au centre des Bossons, où les animateurs et un représentant de la ville ont accompagné le public pour répondre au questionnaire les 5, 12 et 19 mai. L'accueil du vendredi soir a également permis à 30 jeunes de s'exprimer.

Forum N°2 – Compte-rendu

Synthèse

01.06.2021 – p. 1/7

**FORUMS**  
MÉTAMORPHOSE

MÉTAMORPHOSE Ville de Lausanne

**Les espaces de jeux**

Les espaces publics du PPA1 ont fait l'objet d'un premier plan guide. Ses grands principes ont été présentés : des « rues-jardins » piétonnes, une rue dédiée à la nature et la biodiversité, une place publique centrale, des trottoirs et contre-allées plantés, un parc, de nombreux espaces de jeux, de sport, de détente, de nature, des potagers...

**Les questions posées au public :**

- Qu'aimeriez-vous pouvoir faire dans les espaces de jeux de l'écoquartier (en tant qu'enfant, adulte accompagnant, personne en place de miel...)?
- Quelles sont les ambiances à mettre en avant (eau, son, agilité...)?
- Des usages ludiques sont-ils souhaitables dans les autres espaces publics : les cours, les places, les espaces verts...? Si oui, sous quelle forme?



**Synthèse des réponses des adultes...**

Les espaces de jeux doivent favoriser la convivialité, être propices à la rencontre.

Sont relevés la nécessité d'ombrages plus importants (arbres ou voiliages, de toilettes publiques et de points d'eau pour boire, se rafraîchir, se divertir. Des bancs, chaises, tables sont donc aussi jugés nécessaires.

Favoriser la créativité, en offrant des espaces proposant une grande diversité d'usages spécifiques (patinoire, fitness urbain, piste vtt, yoga, etc.) apparaît central tant pour les adultes que pour les ados.

Les ambiances végétale, aquatique et sonore sont mises en avant, avec des propositions de sentier ludique ou sensoriel (toucher du béton, de l'herbe, du sable...) en lien par exemple avec les potagers.

Les espaces ludiques devraient aussi pouvoir être apaisants, spacieux, libres, propices aux jeux calmes. Les enfants ont d'ailleurs proposé des tables pour jeux de carte, d'échecs.

**... des jeunes...**

Les jeunes privilégient des usages sportifs : cage de foot, street workout, ping-pong.

Ils souhaitent également des aménagements permettant de se retrouver et d'échanger, un abri avec barbecue, des bancs et tables, un point d'eau.

**... et des enfants.**

Le désir de prendre de la hauteur est marqué chez les enfants : grands et très grands toboggans, bute de terre, terrain de sable suspendu... ainsi que l'envie d'espaces pour discuter et être tranquille (en hauteur) : hamacs, coins tranquilles, cabanes sur les arbres). Du côté dynamique, l'idée de parcours revient (obstacles, circuit sur des structures à différentes hauteurs, grimper, glisser, etc.).

Il y a une grande sensibilité à intégrer aussi bien les grands que les plus petits en coconisant les infrastructures aux différentes catégories d'âges : panneaux de baskets réglables en hauteur, petites et grandes piroches ou balançoires, jeux adaptés... D'un point de vue pratique, ils soulignent le besoin d'avoir des toilettes près des places de jeux.

Forum N°2 – Compte-rendu

Synthèse

01.06.2021 – p. 3/7

**Figure 32** Extraits de la synthèse du 4<sup>e</sup> Forum organisé avec les futures habitantes et habitants – 11 septembre 2022

**FORUMS**  
DU QUARTIER AU QUARTIER

MÉTAMORPHOSE Ville de Lausanne

## Forum n°4 11 septembre 2022

Une centaine de personnes étaient présentes le dimanche 11 septembre de 11h à 17h00 au Centre œcuménique et de quartier de Bois-Gentil pour le Forum n°4 des Plaines-du-Loup, dans une ambiance conviviale et ensoleillée.



Un brunch local et convivial a permis aux futures habitantes et habitants, riveraines et riverains, associations, coopératives et personnes intéressées au quartier de se rencontrer, échanger et s'informer sur l'avancée des chantiers, les espaces et équipements publics du 1er secteur, les activités prévues ainsi que sur la suite du projet.

→ pages 2 à 4 + annexes 1 et 2

L'après-midi s'est déroulée autour d'un atelier qui a été l'occasion de poursuivre les réflexions sur l'intérêt d'une assemblée de quartier. L'idée de prolonger les réflexions a été soutenue par toutes les participantes et participants.

→ pages 5 à 8 + annexes 3, 4, 5

Quelles suites maintenant ? Et annexes  
→ pages 10 - 11

**FORUMS**  
DU QUARTIER AU QUARTIER

MÉTAMORPHOSE Ville de Lausanne

**Une structure inclusive et connectée à son environnement**

Pour le fonctionnement concret de l'FAQ, les enjeux liés à l'inclusion, la mixité sociale et la diversité, ainsi que son articulation avec les structures existantes, comme les coopératives de logement et bien sûr la Ville, ainsi que la future Maison de quartier ont été mis en avant.

**Un fonctionnement à long terme**

De nombreuses propositions émergent lorsqu'on pense à la bonne marche de l'assemblée, allant de la constitution d'un comité d'habitantes et habitants et de groupes de travail à la recherche d'outils adaptés pour traiter les différentes problématiques amenées à l'assemblée.

Afin d'attirer le plus grand nombre de personnes possibles, les participantes et participants ont insisté sur l'importance de ne pas sur-solliciter et de créer des événements attrayants. Pour cela, pas plus de quatre assemblées par année sont envisagées, changer fréquemment le lieu de rencontre et prévoir des animations, comme des concerts des groupes de quartier ou des visites des coopératives.

Afin de garantir le bon fonctionnement de l'assemblée, la question d'un ou une secrétaire générale ainsi que la présence de facilitateur et de professionnels pour la coordination du travail est à interroger.

Les habitantes et habitants ont enfin émis le souhait de s'inspirer d'autres exemples d'associations de quartier dynamiques et de voir la Ville effectuer une passation de cette assemblée aux habitantes et habitants à l'issue du Forum n°6.



Forum N°4 – Compte-rendu      Synthèse      27.10.2022 – p. 1/10

Forum N°4 – Compte-rendu      Synthèse      27.10.2022 – p. 7/10

**Figure 33** Place de jeux du Parc du Loup (juin 2024)



©Valdemar Verissimo

Figure 34 Espace de jeux entre les lots (été 2024)



©Etienne Malapert

Figure 35 Plan de localisation des toiles d'ombrages pour la place de jeux du Parc du Loup



©PAYSAGESTION SA

**Figure 36** Vue aérienne du quartier (Etape 1 (PA1) ; avril 2023)



©SI-REN SA

**Figure 37** Abri vélo dans un cœur d'îlot (été 2024)



©Etienne Malapert

**Figure 38** Rez-de-chaussée actif et accessible (mars 2025)



©Joana Ruivo Pereira

**Figure 39** Rez-de-chaussée actif et accessible (mars 2025)



©Joana Ruivo Pereira

**Figure 40** Image de synthèse montrant un escalier extérieur au cœur du quartier



©Le bureau Meier + associés architectes SA

**Figure 41** Escalier extérieur au cœur du quartier (mars 2025)



©Joana Ruivo Pereira

**Figure 42** Escalier extérieur au cœur du quartier (mars 2025)



©Joana Ruivo Pereira

**unisanté**

Centre universitaire de médecine générale  
et santé publique · Lausanne